

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DU 05 JUILLET 2023

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-2 et L 2213-4 ;

Considérant la dangerosité que représentent certains arbres endommagés par la récente intempérie du 04 juillet 2023 ;

Considérant, qu'il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers du Parc du Petit Château ;

ARRETE

Article 1 – L'accès au Parc du Petit Château est interdit à compter de ce jour.

Article 2 – Le Maire de la commune, le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

